

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



**BUREAU DE DÉVELOPPEMENT  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**COMMISSIONS D'ETUDES DE L'UIT-D**

**Document 1/037-F  
11 septembre 1998  
Original: français**

PREMIERE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 1: GENÈVE, 10 - 12 SEPTEMBRE 1998

PREMIERE RÉUNION DE LA COMMISSION D'ÉTUDES 2: GENÈVE, 7 - 9 SEPTEMBRE 1998

---

## **COMMISSION D'ÉTUDES 1**

**ORIGINE:** GROUPE AFRICAIN

**TITRE:** ORGANISATION DE LA PARTICIPATION DES PAYS D'AFRIQUE AUX  
TRAVAUX DES COMMISSIONS D'ETUDES ET IMPLICATION DE LA  
PRESENCE REGIONALE

---

### **DOCUMENTS DE REFERENCE:**

DOCUMENT 2/015 c8/50f CONSEIL 98

RESOLUTION 2 PLEN-4 CMDT-98

RESOLUTION 3 PLEN-1 CMDT-98

MEMORANDUM DES PAYS D'AFRIQUE

## NOTE DE LA COMMISSION D'ETUDES 1 DE L'UIT-D

### 1. Préliminaire

1.1 Le dispositif 5 de l'Appendice de la Résolution 3 relatif au mandat des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D met l'accent sur une coordination appropriée dans les travaux en cours au sein du Secrétariat du BDT, y compris dans les bureaux régionaux.

1.2 La CMDT-98 a adopté le mémorandum des pays d'Afrique et a demandé au BDT d'apporter une assistance aux pays d'Afrique et de créer un mécanisme de coordination et de contrôle des activités.

### 2. Recommandation

La Commission d'études 1 de l'UIT-D demande au Directeur du BDT:

2.1 de prendre toutes les dispositions et mesures adéquates permettant

a) aux Rapporteurs et Rapporteurs Associés actifs de participer aux travaux et à l'étude des questions relevant de la Commission et aux rencontres régionales/sous-régionales traitant de ces Questions;

b) aux Vices Présidents de participer aux activités du Secteur dans la limite du rôle et du mandat des Commissions d'études 1 et 2 et de les assister à la préparation et à l'organisation des réunions régionales et sous-régionales;

c) de proposer un programme de travail en concertation avec les Vice-Présidents.

2.2 de soumettre à la Conférence des plénipotentiaires 1998, Minneapolis:

a) une note sur les activités des bureaux régionaux et de zone,

b) un plan de restructuration de ces bureaux afin qu'ils puissent répondre de manière efficace et satisfaisante aux activités décentralisées des trois Secteurs.

---